

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme VAUTIER, M. VATEY, Mme PORTAIL, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA.

**Etaient absents** : Mme SAMSON, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE, M. BIDAUX, Mme BOS, M. DUPONT, Mme VINCENT, M. LECERF

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme PORTAIL a été élue secrétaire de séance.

## **ÉLECTIONS SÉNATORIALES** **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

1 liste a été déclarée :

Liste A : Bien vivre à Jumièges

- 1 – M. DELALANDRE Julien
- 2 – Mme VAUTIER Farah
- 3 - M. PENNA Wandrille
- 4 – Mme PORTAIL Nathalie
- 5 – M. MALLET Jean-Pierre
- 6 – Mme ROUQUETTE Sylvie
- 7 – M. VATEY José
- 8 – Mme HELLOUIN Fabienne

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin plié au Président.

Le dépouillement du vote a commencé à 21h.

Il a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Les Délégués suivants ont été déclarés élus :

- 1 - M. DELALANDRE Julien, titulaire
- 2 – Mme VAUTIER Farah, titulaire
- 3 - M. PENNA Wandrille, titulaire
- 4 – Mme PORTAIL Nathalie, titulaire
- 5 – M. MALLET Jean-Pierre, titulaire
- 6 – Mme ROUQUETTE Sylvie, suppléante
- 7 – M. VATEY José, suppléant
- 8 – Mme HELLOUIN Fabienne, suppléante

## **INDEMNITE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS**

La Trésorerie du Duclair nous a informés que l'indemnité des élus doit faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, et non le 1015 comme indiqué dans la délibération prise le 5 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc, à l'unanimité :

- 1) que l'indemnité de M. DELALANDRE Julien, Maire, sera égale à 35.10 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale soit 1 365.18 € brut,
- 2) que l'indemnité des 5 Adjointes, sera égale à 14.30 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale soit 556.18 € brut.

avec effet rétroactif au 28 mai 2020, lendemain de l'élection du Maire et des Adjointes.

Cette délibération remplace et annule celle prise le 5 juin dernier.

Ces dépenses seront imputées à l'article 6531 du BP 2020.

## **COMMISSIONS ÉLARGIES – AJOUT DE NOUVEAUX MEMBRES EXTÉRIEURS**

Lors du Conseil Municipal du 3 juillet dernier, il a été proposé aux habitants de la Commune de s'inscrire en tant que membres extérieurs de différentes commissions.

Mme YON Chantal a fait savoir après la réunion qu'elle souhaitait faire partie de la commission « Jardins et Maisons Fleuris ». Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, sa demande.

M. PAILLET Cyril a demandé également à faire partie de la commission « Vie Associative ». Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, sa demande.

## PROTOCOLE SANITAIRE SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, de mettre en place un protocole sanitaire concernant la location de la salle des fêtes et des salles à l'étage.

Le protocole sera affiché dans la salle des fêtes et à l'entrée de chaque salle de l'étage, et une fiche de suivi sera également affichée, à compléter par chaque utilisateur. Chaque locataire devra signer le protocole et s'engagera à le respecter.

Le Conseil Municipal accepte le protocole sanitaire comme suit :

# PROTOCOLE SANITAIRE SALLES COMMUNALES

Mis en application à compter du 11 juillet 2020

Obligations de l'utilisateur

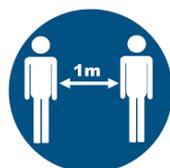
## ENTRÉE



- Désinfection des mains (gel hydro alcoolique ou lavage des mains aux sanitaires)



- Port du masque conseillé



- Distanciation physique de 1m, en cas d'impossibilité, port du masque obligatoire

## SORTIE

- Aération de la salle 10 minutes.

- Désinfection du matériel utilisé et des zones contacts (tables, chaises, interrupteurs, poignées...) par le responsable du gardiennage de la salle.

Pour ce faire, **l'utilisateur laissera les tables sur pieds et les chaises, sur place.**



- Rangement des équipements (tables et chaises) par les employés municipaux.

- Nettoyage et désinfection des toilettes par l'utilisateur (produit désinfectant laissé à disposition).

- Compléter et signer la fiche de suivi sanitaire affichée sur la porte de la salle.



### Informations :

- La durée d'occupation doit être respectée, conformément aux horaires réservés.



## **DEVIS SOUFFLEUR**

Monsieur le Maire explique aux conseillers la nécessité d'acheter un souffleur à main pour les Services Techniques. Après avoir demandé 3 devis, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Duclair Motoculture, d'un montant de 345.43 € HT soit 414.52 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 60632 du BP 2020.

## **JURÉS D'ASSISES 2021**

Le Conseil Municipal a procédé à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2021 conformément aux articles 254 à 267 du code de procédure pénale.

Page 153	Ligne 3	Mme RIDEL ép. BURGOT Annick, Micheline, Germaine
Page 116	Ligne 3	Mme LEFEBVRE ép MARTIN Monique, Augustine
Page 6	Ligne 6	M. AUZOU Anthony, Thierry, Claude

La séance a été levée à 22h28.